Ville de Lausanne
Service des sports

Direction des sports
et de la cohésion sociale

case postale 243 – 1000 Lausanne 18

FORMULE DE DEMANDE – AIDE AUX CLUBS D'ELITE (SPORTS COLLECTIFS*)

* est considéré comme « sport collectif », les disciplines comprenant au minimum quatre athlètes de champ (hors remplaçantes et remplaçants et encadrement)

Demande reçue le (à remplir par le service des sports)

Indications sur l'organisation/club

Nom de l'organisation :

Rue, N° - Case postale : NPA – Localité :

Indications sur le mode de paiement de l'aide aux clubs d'élite. Pas de paiement aux particuliers

N° CCP : Titulaire :

N° IBAN :

Nom de la banque : NPA & Localité :

Titulaire du compte : N° CCP de la banque :

N° IBAN : N° du compte bancaire :

Personne de contact/ responsable du club

Nom : Prénom :

Rue & N° : NPA & Localité :

Tél. privé : Tél. prof :

Tél. mobile : E-mail :

Discipline sportive : saison :

Budget prévisionnel : **(joindre budget)**

Prière de joindre les comptes d'exploitation de la dernière saison:

Catégorie de jeu de la première équipe (catégorie seniors adultes) lors de la prochaine saison :

soit la division nationale de jeu en Suisse.

Nombre de divisions de jeu existantes en Suisse dans la discipline sportive pratiquée : **(joindre justificatifs de la Fédération suisse)**

Montant annuel versé par votre club à votre Mouvement jeunesse (5 à 20 ans) : **(joindre justificatifs – comptes d'exploitation)**

Nombre d'équipes juniors de votre club (M14 à M20 ou appellations correspondantes – niveau élite ou TOP) évoluant dans un championnat regroupant l'élite nationale ou régionale (minimum Suisse romande)

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7

Ne pas inscrire les équipes juniors inscrites dans un championnat local ou intra-cantonal

1) Nom de l'équipe : ☐ championnat élite nationale ☐ championnat Suisse romande

2) Nom de l'équipe : ☐ championnat élite nationale ☐ championnat Suisse romande

3) Nom de l'équipe : ☐ championnat élite nationale ☐ championnat Suisse romande

Formule de demande remplie à retourner au
Service des sports - ch. des Grandes-Roches 10 - Case postale 243 - 1000 Lausanne 18

Ville de Lausanne

4) Nom de l'équipe : ☐ championnat élite nationale ☐ championnat Suisse romande

5) Nom de l'équipe : ☐ championnat élite nationale ☐ championnat Suisse romande

6) Nom de l'équipe : ☐ championnat élite nationale ☐ championnat Suisse romande

7) Nom de l'équipe : ☐ championnat élite nationale ☐ championnat Suisse romande

Votre club bénéficie-t-il d'une subvention de J+S ? ☐ oui ☐ non

Si oui, quels ont été les montants accordés par J+S au cours de la dernière saison : (joindre justificatifs)

Le nombre d'équipes féminines au sein de votre club ou Mouvement jeunesse ou Académie :

Le cas échéant, le montant accordé par votre club à une ou plusieurs équipes féminines : **(joindre justificatifs)**

Noms, Prénoms, niveau de qualification et fonctions des entraîneuses et entraîneurs au sein de votre club.

Sont pris en compte les personnes en charge de l'équipe première et des équipes juniors (M14 à M20 ou appellations correspondantes) engagées dans un championnat regroupant l'élite nationale ou régionale (minimum Suisse romande).

Nom/ Prénom des entraîneuses et entraîneurs	*Catégorie des entraîneuses et entraîneurs (niveau de qualification)*	*Equipe*	*Fonction*

Ville de Lausanne

Extraits du document « Subventions et aides dans le domaine sportif » adopté par la Municipalité de Lausanne le 9 février 2011 et entré en vigueur rétroactivement le 1er janvier 2011.

Art. 15 Clubs d'élite

[1] Peuvent bénéficier d'une subvention spécifique au statut de club d'élite, les associations et clubs sportifs qui répondent aux dispositions de l'article 5 al. 2. Les requérants présentent leur demande au moyen de la formule ad hoc. Le délai de présentation des demandes est fixé au 30 juin de chaque année.

[2] Le montant de la subvention est déterminé par une série de critères, dont la liste est disponible auprès du Service des sports et sur le site Internet de la commune de Lausanne, et ne peut excéder trente pourcent du budget annuel du requérant. Cette disposition ne s'applique pas aux associations et clubs sportifs dont le budget annuel est inférieur à cent mille francs, auxquels un montant forfaitaire est octroyé.

[3] La subvention couvre, jusqu'au montant alloué, les éléments suivants :

a) les salaires des entraîneurs en charge des juniors,
b) les frais de fonctionnement d'un mouvement juniors y compris les contributions à un mouvement extérieur au club mais regroupant les intérêts des clubs de la commune ou de la région d'un sport donné,
c) les frais d'intégration comme interne d'un ou de plusieurs jeunes dans un centre de formation reconnu d'utilité publique,
d) les frais de stages d'entraînement de juniors,
e) les frais de location d'installations sportives et administratives,
f) divers frais de formation.

[4] Les requérants s'acquittent des frais et salaires énumérés. Le versement de la subvention ne se fait qu'après présentation au Service des sports du double des pièces comptables. Un double du rapport de vérification des comptes du requérant effectué par un organe de révision indépendant sera transmis au Service des sports dans les six mois suivant la clôture des comptes et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Dans certains cas particuliers, le versement de tout ou partie de la subvention se fera par le Service des sports au prestataire de service, sans passer par le requérant.

[5] Le non-respect des obligations de l'al. 4 entraîne des diminutions des montants versés et peut, dans des cas extrêmes, entraîner la suppression de la subvention.

[6] En cas de relégation sportive, dans une ligue n'autorisant plus l'octroi de la subvention, la Municipalité de Lausanne, après présentation d'un dossier détaillé de la part de l'association ou club sportif concerné, peut, de cas en cas, décider du maintien ou de la diminution de ladite subvention.

En signant cette demande d'aide aux clubs d'élite (sports collectifs), le club accepte les dispositions du document « Subventions et aides dans le domaine sportif » et s'engage à les respecter.

Timbre : Lieu et date : Signature :